



Nouvelles de l'assemblée générale annuelle 2015

Le 18 juin dernier, l'APIC tenait sa 36e assemblée générale et clôturait ainsi l'année 2014-2015. L'organisme, qui comptait 1 131 membres individuels et 7 organismes membres au 31 mars, a connu une année marquée par l'austérité tant gouvernementale que financière.

L'année 2014-2015 fut donc occupée en termes de mobilisation sociale, de représentation et de manifestation. L'APIC a entre autres participé aux manifestations du 31 octobre contre l'austérité, à celles de novembre lors de la 1ere rencontre nationale des organismes de défense collective de droits, lors de la visite du ministre Bolduc à Baie-Comeau et en appui lors de la manifestation « 225 minutes pour 225 millions » de la TROC.

Bilan 2014-2015

Activités	Nombre
Bulletin l'APIC'ure	1 500
Participations dans les médias	18
Sessions de formation	2 ateliers (43 personnes)
Accueil	2 395
Demandes d'information	1 935
Aides techniques	131
Plaintes en consommation	155
Consultations budgétaires	129
Rapports d'impôt	1 098
Membres	1 138
Total des services directs *:	5 886

*: excluant les bulletins, médias, dossiers et



Perspectives 2015-2016

Comme déterminé par l'assemblée des membres, tout en maintenant les services de base en matière de consommation, d'éducation, de support et d'aide, l'APIC, selon les ressources disponibles, s'impliquera aussi dans :

- Suivre la modernisation de la LPC en participant au comité dérèglementation de la CACQ;
- Intervenir auprès des instances politiques en matière de dérèglementation (crédit, protection du consommateur, pauvreté, etc.);
- Mobiliser les consommateurs et interpeller les décideurs dans le dossier de la sollicitation sur le crédit et sur le coût du panier d'épicerie sur la Côte-Nord;
- Suivre l'évolution du prix des aliments de base, de l'électricité et de l'essence.

La priorité de l'APIC sera, en 2015-2016, d'assurer la survie financière de l'organisme. A cet effet, l'assemblée des membres a décidé d'exiger des membres qui utilisent le service des rapports d'impôt un montant additionnel de 5\$ en plus de devoir payer leur adhésion annuelle et ce dès 2016.

APIC'tualités

Fermeture Estivale

Tel que décidé par l'assemblée générale annuelle des membres, l'APIC tient à aviser la population que ses activités seront suspendues pour la période estivale, du lundi 20 juillet au jeudi 13 août.

L'APIC fermera donc le jeudi 16 juillet et ouvrira le lundi 17 août.

Sommaire:

Nouvelles de l'assemblée générale annuelle 2015	page 1
De retour de vacances à l'étranger.....	page 2
Coup de soleil et crèmes solaires	page 2 & 3
Prix du lait bientôt règlementé sur toute la Côte-Nord.....	page 4
Rappels Automobiles.....	page 5 & 6





De retour de vacances à l'étranger...

... Avez-vous pensé aux droits de douane sur vos achats !

Lorsque vous revenez au Canada, vous devez déclarer toutes les marchandises que vous avez achetées pendant votre séjour à l'extérieur du Canada, que vous rapportiez les marchandises avec vous ou que vous les faites expédier. Vous devez aussi déclarer les marchandises que vous avez achetées dans une boutique hors taxes au Canada ou à l'étranger et que vous avez encore en votre possession. Vous devrez peut-être payer des droits de douane, en plus de la TPS et la TVQ sur les produits achetés à l'étranger. Le montant des droits ou des taxes exigibles sur un article dépend :

- de la valeur de l'article en dollars canadiens;
- du type de bien acheté;
- d'où il a été acheté;
- des exemptions prévues dans la législation



Cependant, tout dépendant de la durée de votre séjour à l'extérieur du Canada, vous avez droit à une exemption personnelle. Cette exemption vous permet d'apporter au pays des marchandises d'une certaine valeur sans avoir à payer les droits et taxes habituels.

Exemptions personnelles

Durée du voyage	Montant	Tabac et alcools	Particularités
Moins de 24h			Il n'y a pas d'exemption personnelle
24h et plus	200\$	Non exemptés	Les marchandises doivent vous accompagner. Si la valeur des achats dépasse 200 \$, vous risquez de payer les droits et taxes sur toutes les marchandises.
48h et plus	800\$	Exemptés	Les marchandises doivent vous accompagner.
7 jours et plus	800\$	Exemptés	Seuls les produits du tabac et les boissons alcoolisées doivent vous accompagner.



Quelques articles hors droits (si fabriqués aux E-U).

- Jouets, consoles de jeu vidéo et jeux vidéo;
- Ipad et autres tablettes électroniques;
- Livres;
- Ordinateurs et périphériques;
- Appareils photo et caméras numériques;
- Téléphones cellulaires.

Cependant, les taxes s'appliquent



Source: Agence des services frontaliers du Canada-ASFC (<http://www.cbsa-asfc.gc.ca/travel-voyage/bgb-rmf-fra.html>)

Coup de soleil et crèmes solaires



Quoi de plus agréable qu'une belle journée ensoleillée? Il est cependant important de rappeler que la surexposition au soleil peut avoir des effets négatifs sur notre santé: coups de soleil, vieillissement prématuré de la peau, cancer de la peau, certains problèmes aux yeux, et immunosuppression. Avant de sortir vous amuser dehors, il est important de porter un écran solaire et d'adopter d'autres moyens afin de se protéger contre les effets nocifs des rayons UV.



Un seul chiffre est significatif

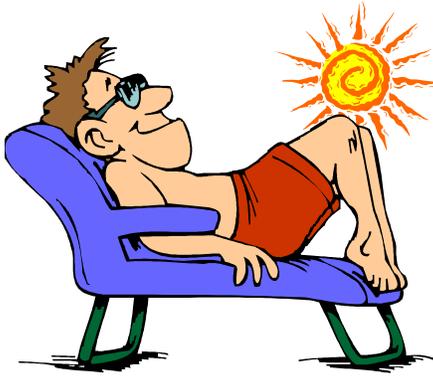
Le seul indice important à regarder avant d'acheter une crème, c'est l'IP, indice de protection, appelé plus exactement, FPS, facteur de protection solaire ou encore SPF, pour « Sunburn Protection Factor » en anglais.

2 Première chose à retenir donc : IP, SPF et FPS ont la même signification. C'est d'ailleurs en principe le chiffre mis en évidence sur les étiquettes.



Coup de soleil et crèmes solaires (suite)

Le facteur de protection solaire (FPS), indiqué sur l'étiquette de l'écran solaire, est le chiffre le plus important lors du choix d'une crème solaire. Il indique la durée d'exposition supplémentaire avant le coup de soleil. Si votre peau a tendance à rougir après 20 minutes d'exposition, l'application d'un écran solaire avec un FPS de 15 vous permettrait de passer jusqu'à 300 minutes au soleil (soit 15 fois plus longtemps) avant le coup de soleil. Cependant, cela ne veut pas dire que votre peau est protégée contre tous les effets des rayons UV. Puisque le FPS indique uniquement la protection contre les UVB, il est important de choisir un écran solaire qui protège contre un large spectre de rayons, y compris les UVA.

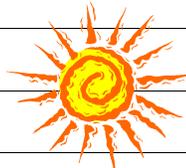


Bien choisir son indice

Les indices de protection s'échelonnent de 8 à 90, voire plus. Une échelle très large qui peut compliquer le choix du produit. Ce qu'il faut savoir, c'est que de 0 à 30, la protection augmente très vite : une crème 30 protège beaucoup plus qu'une 15. Ensuite de 30 à 90 la marge de progression de la protection reste très faible. La différence entre une crème 30 et une 60 est presque minime, on gagne seulement un peu plus 1 % de protection supplémentaire. Le risque avec des indices très élevés, c'est de se sentir extrêmement protégé et donc d'augmenter le temps d'exposition au soleil. Le choix des indices doit s'effectuer en fonction du type de peau et de l'ensoleillement.

Le tableau mis au point par le site infosoleil.com récapitule les différents cas de figure

FPS	Catégorie de protection	Type de peau	Ensoleillement Index UV
moins de 9	non protecteur	Déconseillé à tous les types de peau	
de 9 à 14	faible	Peaux mates	ensoleillement faible (Index UV 1/2)
de 15 à 24	moyenne	Peaux mates	ensoleillement modéré (Index UV 3/4)
de 25 à 39	forte	Tous types de peau	ensoleillement fort (Index UV 5-8)
plus de 40	très forte	Peaux sensibles	ensoleillement extrême (Index UV 9 +)



Crèmes solaires inefficaces et dangereuses

Selon une étude récente de l'organisme «Environmental Working Group» (EWG), **80% des écrans solaires ne passent pas le test!** Plus de 1700 produits de protection solaire disponibles aux États-Unis et au Canada ont été analysés. Résultats: Beaucoup de **fausses promesses** et plusieurs produits **dangereux pour la santé** selon cet organisme américain! EWG estime que plus de la moitié des produits vendus en Amérique du Nord ne pourraient pas se retrouver sur les tablettes en Europe, où la réglementation est beaucoup plus sévère. Certaines crèmes solaires pour bébés contenaient même des ingrédients chimiques connus pour leur effet nocif et irritant pour la peau! EWG a aussi constaté que les écrans solaires en aérosol sont moins efficaces et potentiellement dangereux.

Pour consulter la liste complète des pires choix:

ewg.org/2015sunscreen/hall-of-shame/

Pour consulter la liste complète des meilleurs choix:

ewg.org/2015sunscreen/best-sunscreens/best-beach-sport-sunscreens/

(NB, le site Internet de « Environmental Working Group » est en anglais)

Selon EWG:

Parmi les **pires** écrans solaires, on retrouve ceux mis en marché par : Banana Boat, Coppertone, Equate et Neutrogena.



Sources: EWG, Doctissimo.fr et soleil.info



Prix du lait bientôt réglementé sur toute la Côte-Nord



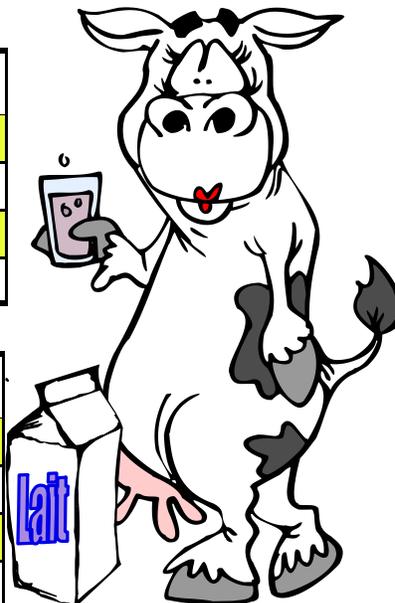
Au Québec, c'est la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec qui a le pouvoir de fixer le prix de tout produit laitier. La Régie établit un prix minimum et un prix maximum. Pour se faire, la Régie des marchés agricoles a divisé le territoire du Québec en trois (3) zones. La **région II** concerne, entre autres, les territoires des **MRC de La Haute-Côte-Nord, de Manicouagan et de Sept-Rivières**. Les régions I et III concernent le reste du territoire québécois à l'**exception des territoires de la MRC de Minganie et des territoires situés au nord du 50e parallèle** (les MRC **Caniapiscau et Golfe-du-Saint-Laurent**). Ces territoires ne bénéficient donc pas d'un prix plafond et le lait y est généralement vendu très cher comme le révélait une étude du cout du panier d'épicerie en 2009.

De plus, tous les laits ne sont pas visés par le règlement sur le prix. Seuls les laits « réguliers » (c'est-à-dire ceux ne présentant pas de caractéristiques particulières quant à leur durée, leur valeur nutritive ou leur présentation et qui sont vendus dans des sacs de plastique de 4 litres ou dans des contenants de carton sans bouchon de plastique) le sont. Ainsi, les laits ultrafiltrés ou dans des contenants de plastique avec bouchon ne sont pas soumis à cette réglementation et peuvent être vendus à n'importe quel prix...

Prix pour la Région II (Haute-Côte-Nord, Manicouagan et Sept-Rivières)

3,25 % de matière grasse

Contenant	Prix détaillant minimum	Prix détaillant maximum
1 litre	1,77 \$	1,92 \$
1,5 litre	2,64 \$	2,87 \$
2 litres	3,48 \$	3,78 \$
4 litres	6,65 \$	7,25 \$



1 % de matière grasse

Contenant	Prix détaillant minimum	Prix détaillant maximum
1 litre	1,64 \$	1,79 \$
1,5 litre	2,45 \$	2,68 \$
2 litres	3,23 \$	3,53 \$
4 litres	6,16 \$	6,76 \$

2 % de matière grasse

Contenant	Prix détaillant minimum	Prix détaillant maximum
1 litre	1,70 \$	1,85 \$
1,5 litre	2,55 \$	2,78 \$
2 litres	3,36 \$	3,66 \$
4 litres	6,41 \$	7,01 \$

0 % de matière grasse

Contenant	Prix détaillant minimum	Prix détaillant maximum
1 litre	1,59 \$	1,74 \$
1,5 litre	2,37 \$	2,60 \$
2 litres	3,14 \$	3,44 \$
4 litres	5,96 \$	6,56 \$

Donc si vous habitez la Haute-Côte-Nord, Manicouagan ou Sept-Rivières et que vous payez plus cher que le prix maximum, plaignez-vous auprès de votre détaillant pour faire corriger le prix ou auprès de M. Jaafar Bouanane de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec - Tél. : (514) 873-8116, poste 5239, Fax : (514) 873-3984, Courriel : jaafar.bouanane@rmaq.gouv.qc.ca

Lors d'audiences publiques tenues à Montréal en janvier 2014, la Régie des marchés agricoles demandait s'il n'était pas préférable de déréglementer le prix du lait. Profitant de ces audiences, divers intervenants de la Côte-Nord (l'Agence de la Santé et des Services Sociaux, la CRÉ, les élus et l'APIC) ont fait parvenir divers documents et ont utilisé divers moyens pour faire connaître leur opinion: non seulement la réglementation du prix devait continuer, mais elle devait être élargie pour couvrir toutes les MRC de la Côte-Nord. La décision de la Régie des marchés agricole est tombée le 12 juin dernier.

À partir de décembre 2015, ce que prévoira le règlement...

- Tout d'abord, la Régie des marchés agricoles maintient le règlement actuel sur le prix du lait.
- De plus, la Régie modifiera le Règlement en créant une quatrième région qui regroupera les MRC de la **Minganie, du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscau**. La Régie demande aux producteurs, **d'ici le 1er décembre 2015**, de lui suggérer des prix raisonnables permettant de rendre disponible aux consommateurs de ces trois MRC le lait de consommation. Aussi la Régie demande à l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord de mettre à jour le tableau déposé à la Régie de manière à faire état des prix du lait vendu dans ces trois MRC.
- Finalement, les laits ultrafiltrés et ceux qui sont emballés en contenants de plastique ou de carton avec bouchon seront dorénavant couverts par la réglementation comme des laits réguliers. La Régie ajoutera à la grille de prix actuel du lait régulier une prime permettant de compenser l'écart des coûts réels de production de ces laits qui ne sont plus considérés à « valeur ajoutée ».



4

Ce devrait donc être en décembre 2015, ou peut-être au début de 2016, que le prix de vente maximum du lait sera connu pour les MRC la Minganie, du Golfe-du-Saint-Laurent et de Caniapiscau. D'ici là, reste à voir quels prix seront soumis par les producteurs et les détaillants à la Régie des marchés agricoles.



L'APIC publie les rappels automobiles qui présentent un intérêt particulier. Il ne s'agit pas du relevé complet des rappels tel que compilé par Transport Canada. Pour consulter le relevé complet des rappels, vous pouvez consulter la section « rappels de véhicules » du site de Transport Canada (<http://www.tc.gc.ca/>) ou rejoindre l'APIC au 589-7324.

Détails du rappel : Sur certains véhicules, le dispositif de gonflement du coussin gonflable frontal du conducteur et/ou du passager pourrait produire une pression interne excessive pendant le gonflement du coussin gonflable. Une pression plus grande que la normale pourrait faire en sorte que le dispositif de gonflement se brise et projette des fragments vers les occupants du véhicule. Cela pourrait aussi endommager le module de coussin gonflable, ce qui pourrait empêcher un déploiement adéquat.

Correction : Les concessionnaires devront inspecter et, au besoin, remplacer les dispositifs de gonflement des coussins gonflables.

Remarques : Le présent rappel remplace les campagnes d'amélioration de la sécurité 2014-587; 2015-003; 2015-052; 2014-567; 2013116; 2014301; 2013113; 2014224 et 2015197. Le présent rappel s'ajoute aux rappels 2013117 et 2014566.

Tous les véhicules ayant reçu un dispositif de gonflement de rechange dans le cadre d'une campagne précédente recevront un dispositif de gonflement de rechange.

Plusieurs fabricants ont mis sur pied une ligne spéciale d'assistance immédiate:

Pour les propriétaires de véhicules **Honda** : 1-877-445-7754.

Pour les propriétaires de véhicules **Toyota** : 1-888-869-6828

Pour les propriétaires de véhicules **Acura** : 1-877-445-9844

Pour les propriétaires de véhicules **Chrysler** : 1-800-387-9983

Ce problème concerne les rappels suivants :

BMW

Modèles: 3 SERIES 2002 à 2006; 5 SERIES 2002 et 2003 et X5 2003 et 2004

Numéro de rappel de Transports Canada 2015230

Unités concernées : 30 838

CHRYSLER/ DODGE/ RAM

Modèles: CHRYSLER 300, DODGE CHARGER et MAGNUM 2005 à 2007; CHRYSLER ASPEN 2007 et 2008; DODGE DAKOTA 2005 à 2011; DODGE DURANGO et RAM 1500 2004 à 2008; DODGE RAM 2004 à 2010; RAM 2500 2005 à 2009; RAM 3500 2006 à 2009; RAM 4500 et 5500 2008 à 2010.

Numéro de rappel de Transports Canada 2015228

Unités concernées : 374 508

Modèles: RAM 2003 et SPRINTER 2006 à 2008

Numéro de rappel de Transports Canada 2015229

Unités concernées : 39 531

FORD

Modèles: RANGER 2004 à 2006

Unités concernées : 29 458

Modèles: GT 2006 et MUSTANG 2005 à 2014

Numéro de rappel de Transports Canada 2015232

Unités concernées : 63 700

GMC/CHEVROLET

Modèles: SIERRA et SILVERADO 2007 et 2008

Numéro de rappel de Transports Canada 2015235

Unités concernées : 39 630

HONDA/ ACURA

Modèles: ACURA EL et HONDA CIVIC 2001 et 2003 à 2005; HONDA ACCORD 2003 à 2007 et CIVIC HYBRID 2004 et 2005

Numéro de rappel de Transports Canada 2015261

Unités concernées : 235 711

HONDA/ ACURA (suite)

Modèles: ACURA 1.7EL et HONDA CIVIC 2001 à 2005; ACURA CL 2003; ACURA MDX 2003 à 2006; ACURA TL 2002 et 2003; HONDA ACCORD 2001 à 2007; HONDA CR-V 2002 à 2006; HONDA ELEMENT 2003 à 2010; HONDA ODYSSEY 2002 à 2004; HONDA PILOT 2003 à 2008 et HONDA RIDGELINE 2006

Numéro de rappel de Transports Canada 2015225

Unités concernées : 704 770

MAZDA

Modèles: MAZDA6 2003 à 2008, MAZDASPEED6 2006 et 2007 et RX-8 2004 à 2008

Numéro de rappel de Transports Canada 2015247

Unités concernées : 57 861

NISSAN

Modèles: PATHFINDER 2004; SENTRA et X-TRAIL 2004 à 2006

Numéro de rappel de Transports Canada : 2015210

Unités concernées : 62 538

PONTIAC

Modèles: VIBE 2003 à 2007

Numéro de rappel de Transports Canada 2015272

Unités concernées : 55 595

TOYOTA/ LEXUS

Modèles: LEXUS SC 430 2002 à 2007; TOYOTA COROLLA et MATRIX 2003 à 2007; TOYOTA SEQUOIA 2002 à 2007 et TOYOTA TUNDRA 2003 à 2006

Numéro de rappel de Transports Canada 2015269

Unités concernées : 366 860



Rappels ...



...Automobiles

L'APIC publie les rappels automobiles qui présentent un intérêt particulier. Il ne s'agit pas du relevé complet des rappels tel que compilé par Transport Canada. Pour consulter le relevé complet des rappels, vous pouvez consulter la section « rappels de véhicules » du site de Transport Canada (<http://www.tc.gc.ca/>) ou rejoindre l'APIC au 589-7324.

CHRYSLER/ DODGE

Modèles: TOWN & COUNTRY et GRAND CARAVAN 2008 à 2010 et JOURNEY 2009 et 2010

Numéro de rappel de Transports Canada 2015250

Unités concernées : 161 349

Détails du rappel : Sur certains véhicules, le nœud de démarrage sans fil (c.-à-d. le commutateur d'allumage) pourrait permettre à la clé de contact de passer accidentellement de la position « ON » (marche) à la position « ACC » (accessoires) lors de la conduite, ce qui causerait l'arrêt du moteur. Cela causerait une perte de puissance motrice, de l'assistance de la direction et des servofreins, ainsi que la désactivation des coussins gonflables et d'autres systèmes de retenue supplémentaires (SRS). **Correction :** Les concessionnaires devront installer un module WIN modifié et fournir une clé de contact à bouton à fréquence (clé FOBIK).

Remarque : Tant que les mesures correctives nécessaires n'ont pas été prises, les propriétaires doivent retirer tous les objets de la clé de contact (comme des clés supplémentaires et des porteclés). Après avoir démarré le véhicule, le conducteur devrait s'assurer que la clé de contact ne bouge pas et qu'elle est alignée avec la position « ON » avant de conduire le véhicule.

Remarque : Le présent rappel remplace les rappels 2011096 et 2014261. Les véhicules qui ont été inspectés/réparés dans le cadre de ces rappels précédents devront subir une nouvelle inspection et de nouvelles réparations. CHRYSLER : 1-800-387-9983

TOYOTA

Modèles: RAV4 2004 et 2005

Numéro de rappel de Transports Canada : 2015198

Unités concernées : 14 570

Détails du rappel : Dans certains véhicules, une mauvaise étanchéité à l'air pourrait faire en sorte que de l'humidité pénètre au fil du temps dans le générateur de gaz du coussin gonflable du conducteur (avant), ce qui pourrait entraîner une rupture du générateur en cours de gonflage et/ou un gonflage anormal lors d'une collision. **Correction :** Les détaillants doivent remplacer le générateur de gaz par une pièce mise à niveau.

FORD/ LINCOLN

Modèles: FORD FLEX et TAURUS et LINCOLN MKS 2011 à 2013; FORD FUSION et LINCOLN MKT et MKZ 2011 et 2012

Numéro de rappel de Transports Canada 2015224

Unités concernées : 25 195

Détails du rappel : Sur certains véhicules, une défaillance dans le système de direction à assistance électrique (EPS) pourrait causer une perte immédiate et sans avertissement de l'assistance de la direction ce qui augmenterait de façon imprévue l'effort nécessaire à exercer sur le volant pour faire tourner le véhicule à basse vitesse. **Correction :** Les concessionnaires devront effectuer les réparations nécessaires, ainsi que reprogrammer le module de commande du système de direction à assistance électrique avec un logiciel à jour.

GMC/CHEVROLET/BUICK/SATURN

Modèles: BUICK ENCLAVE 2008 à 2012; CHEVROLET TRAVERSE 2009 à 2012; GMC ACADIA 2007 à 2012 et SATURN OUTLOOK 2007 à 2009

Numéro de rappel de Transports Canada 2015280

Unités concernées : 36 302

Détails du rappel : Sur certains véhicules munis d'un hayon électrique, les vérins à gaz (qui aident à soulever et à soutenir le hayon) pourraient s'user prématurément. Cela pourrait provoquer une chute soudaine du hayon si celui-ci est ouvert. **Correction :** Les concessionnaires devront reprogrammer le module de commande électronique du moteur de l'actionneur du hayon électrique à l'aide d'un nouveau logiciel, ainsi que vérifier le fonctionnement du hayon après la reprogrammation.



APIC Côte Nord

904, de Puyjalon Baie-Comeau (Québec) G5C 1N1

Je désire devenir membre de l'APIC

Je renouvelle ma carte

5 \$ par individu 15 \$ par groupe 25 \$ par groupe de soutien

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal _____ Tél.: _____

Ont collaboré :
Frédéric Boudreault,
Diane Lavoie et Sophie Rivière
Réalisation graphique :
Frédéric Boudreault

Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada: ISSN 00826-2772